

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
8 mai 2025
n° 17 / 8082^e
pages 777 à 824

CHRONIQUE / Contrat et obligations

Un droit commun de la mise en demeure du débiteur
est-il envisageable ?

> Odélie Faugère

789

ÉDITORIAL

777 Du coup, au final..., Jean-Pierre Marguénaud

ACTUALITÉS

- 781 Liquidation judiciaire (insaisissabilité) : pouvoirs du liquidateur
- 781 Conseil en gestion de patrimoine : portée de l'obligation d'information
- 781 Enrichissement sans cause : délai de prescription de la créance
- 782 Filiation (loi étrangère) : délai d'action en recherche de paternité
- 784 Citoyenneté européenne (par investissements) : condamnation de la République de Malte
- 784 Geôle de dépôt (droit de visite) : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

- 786 Indemnités de résiliation en sauvegarde accélérée :
l'immunité cède le pas à la discipline collective, Delphine Caramalli et Louis Nerson

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 796 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : La justice algorithmique,
Analyse comparée (France/Québec) d'un phénomène doctrinal, Camille Bordère
- 799 L'obligation adjointe, Théo Visciano
- 801 **Panorama** : Droits et libertés corporels, Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat
- 813 **Notes** : Admissibilité possible des témoignages anonymisés, une nouvelle limite de franchise
au nom du droit à la preuve ?, note sous Soc. 19 mars 2025, Hugues Michelin-Brachet
- 817 Le monstre de Frankenstein, ou quand la fiducie se retourne contre son créateur,
note sous Com. 22 janv. 2025, Noëla Picari

ENTRETIEN

- 824 Aline Cheynet de Beaupré – Avis sur les enjeux de la loi sur la fin de vie



Lefebvre Dalloz



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Pierre Marguénaud

Du coup, au final...



ACTUALITÉS

780

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (notion) :

validité d'une « commission d'ouverture »,
CJUE 30 avr. 2025

Clause abusive (invalidité) : subsistance

du reste du contrat, *CJUE 30 avr. 2025*

Protection des consommateurs : notions
de consommateur et de contrat de service,
CJUE 30 avr. 2025

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (insaisissabilité) :

pouvoirs du liquidateur, *Com. 30 avr. 2025*

781

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Conseil en gestion de patrimoine :

portée de l'obligation d'information,
Com. 30 avr. 2025

Enrichissement sans cause : délai de pres-
cription de la créance, *Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025*

Assurance automobile (responsabilité

civile) : accident d'une voiture volé,
CJUE 30 avr. 2025

Famille-Personne-Succession

Filiation (loi étrangère) : délai d'action en

recherche de paternité, *Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025*

Succession (conjoint survivant) :

attribution préférentielle d'une exploitation

agricole, *Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025*

Succession (vacante) : déclaration

de créance au curateur, *Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025*

783

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (droit de reprise) : exercice
par une société civile à objet agricole,
Civ. 3^e, 30 avr. 2025

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (sous-traitance) :

portée d'une délégation de paiement,
Civ. 3^e, 30 avr. 2025

Urbanisme (démolition d'un parc éolien) :

office du juge judiciaire,

Civ. 3^e, 30 avr. 2025

784

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne

(par investissements) : condamnation

de la République de Malte,

CJUE 29 avr. 2025

784

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Geôle de dépôt (droit de visite) :

inconstitutionnalité du régime,

Cons. const. 29 avr. 2025

Cour d'assises (condamnation par défaut) :

constitutionnalité du régime,

Cons. const. 30 avr. 2025



POINT DE VUE

786

Indemnités de résiliation en sauvegarde accélérée :
l'immunité cède le pas à la discipline collective
par Delphine Caramalli et Louis Nerson



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

789

Un droit commun de la mise en demeure du débiteur
est-il envisageable ?
par Odélia Faugère

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

796

La justice algorithmique
Analyse comparée (France/Québec)
d'un phénomène doctrinal
par Camille Bordère

799

L'obligation adjointe
par Théo Visciano

PANORAMA

801

Droits et libertés corporels
avril 2024 – mars 2025
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

NOTES

813

Admissibilité possible des témoignages anonymisés,
une nouvelle limite de franchise au nom du droit à la
preuve ?, note sous Soc. 19 mars 2025
par Hugues Michelin-Brachet

817

Le monstre de Frankenstein, ou quand la fiducia
se retourne contre son créateur,
note sous Com. 22 janv. 2025
par Noëla Picari



ENTRETIEN

824

Aline Cheynet de Beaupré –
Avis sur les enjeux de la loi sur la fin de vie

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).